



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 3 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/36 de la Municipalité, du 23 octobre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2025, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		Revenus de fonctionnement	Impact net
A.	Budget de fonctionnement	CHF	CHF
	Total des crédits supplémentaires	3'419'200,00	-2'646'300,00
	(détail en page 2 du préavis)		772'900,00
		Recettes	
B.	Autorisations d'achats		
	Total des crédits supplémentaires	534'700,00	-359'000,00
	(détail en page 42 du préavis)		175'700,00
		Recettes d'investissement	
C.	Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
	Total des crédits complémentaires	-69'900,00	0,00
	(détail en page 47 du préavis)		-69'900,00

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe